



PNUE

SAICM/ICCM.2/12



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : Générale
16 mars 2009

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : ressources financières et techniques pour la mise en œuvre**

Financement à long terme de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Note du secrétariat

1. Lors des discussions officieuses concernant les préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques, qui se sont tenues à Rome les 23 et 24 octobre 2008, il a été proposé que le Secrétariat prépare un document de travail s'appuyant sur les travaux préalables touchant aux aspects financiers de la mise en œuvre de l'Approche stratégique ainsi que sur les suggestions formulées au cours des discussions officieuses.¹ Le document d'information devrait porter sur des éléments spécifiques de façon à faciliter le débat sur le financement des activités relevant de l'Approche stratégique et sur le rôle de mécanisme de financement de l'Approche stratégique que pourrait jouer le Fonds pour l'environnement mondial dans l'avenir.
2. Comme suite aux questions générales évoquées lors des discussions officieuses, la présente note se divise en deux parties. Elle envisage dans un premier temps les besoins et les priorités de l'Approche stratégique, et examine le niveau de financement actuellement disponible à l'appui des activités de mise en œuvre. Elle fournit ensuite des informations sur les relations envisageables, maintenant et dans l'avenir, entre le Fonds pour l'environnement mondial et l'Approche stratégique, notamment en ce qui concerne les implications d'un ajustement du Fonds sur le plan des procédures.

* SAICM.ICCM.2/1.

¹ Rapport sur les discussions officieuses concernant les préparatifs de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, SAICM/InfDisc/8, par. 38.

K0951169 210409

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. La note s'appuie sur les documents et les études précédemment préparés dans le cadre de l'Approche stratégique et de son développement,² et leur fait suite. Elle tient également compte d'un certain nombre de documents concernant les aspects financiers des accords multilatéraux sur l'environnement.³ Comme suite à la demande des participants aux discussions officielles, le document s'articule autour des trois catégories de mise en œuvre de l'Approche stratégique exposées dans le document de séance présenté par la Suède au nom d'un groupe informel de pays donateurs au cours des discussions officielles, le 24 octobre 2008, qui tire parti des travaux préalablement entrepris en la matière par le Gouvernement suisse.⁴ Ces trois catégories sont les suivantes : activités relevant de la responsabilité d'institutions existantes; activités visant à améliorer l'environnement local; et activités visant principalement à améliorer l'environnement mondial.

4. Deux problèmes de méthodologie se sont posés lors de la préparation de la présente note : d'une part, le manque d'informations sur le coût de la mise en œuvre de l'Approche stratégique; d'autre part, l'insuffisance de données au sujet des activités déjà entreprises et au montant des fonds actuellement disponibles à l'appui de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ces lacunes soulignent la nécessité d'entreprendre des travaux de recherche plus approfondis sur ces questions. Bien que fournissant une évaluation quantitative des besoins et s'efforçant d'identifier les sources et les niveaux de financement disponibles et nécessaires, le présent document devrait être considéré comme un document préliminaire, de nature indicative.

² Etude des considérations financières relatives à une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM/PREPCOM.3/INF/28), préparée à l'intention de la troisième réunion du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique sur la gestion internationale des produits chimiques (Vienne, 19–24 septembre 2005); Document d'information sur la mise à contribution du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, préparée par le secrétariat de l'Approche stratégique à l'intention de la deuxième réunion des donateurs de l'Approche stratégique (Paris, 11 février 2008).

³ Note du secrétariat sur les mécanismes existant actuellement pour fournir aux pays en développement et aux pays à économie en transition une assistance technique et financière pour des projets intéressant l'environnement (UNEP/POPS/INC.2/INF/4), préparée à l'intention de la deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant visant une action internationale concernant certains polluants organiques persistants (Nairobi, 25–29 janvier 1999); Etude des options possibles pour la mise en place d'un mécanisme financier permanent et viable (UNEP/FAO/RC/COP.2/10), préparée à l'intention de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam; Etude des options possibles pour des mécanismes de financement durables et viables (UNEP/FAO/RC/COP.3/13), préparée à l'intention de la troisième réunion de la Conférence des Parties; Note du secrétariat sur l'examen complet de l'article 14 visant à déterminer s'il est possible sur les plans juridique et institutionnel de mettre en place des mécanismes de financement appropriés et prévisibles à l'appui de la Convention de Bâle (UNEP/CHW.8/INF/25), préparée à l'intention de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle (Nairobi, 27 novembre–1er décembre 2006).

⁴ Document d'information établi par le Gouvernement suédois au nom d'un groupe de donateurs informel sur les options de financement à long terme de l'Approche stratégique, présenté à l'occasion des discussions officielles tenues à Rome, 24 octobre 2008; Document de réflexion préparé par le Gouvernement suisse sur les moyens de financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/RM/EUJ.2/3), discuté à la réunion tenue à Paris le 12 juin 2007; Document de réflexion préparé par le Gouvernement suisse sur le financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, présenté à la deuxième réunion des donateurs de l'Approche stratégique sur la gestion internationale des produits chimiques (Paris, 11 février 2008).

I. Besoins, priorités et mécanismes de financement actuels de l'Approche stratégique

A. Etat des besoins concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique

5. A l'image de la cible fixée par le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, l'objectif global de l'Approche stratégique est de parvenir à la gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie de façon que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. La Stratégie politique globale⁵ de l'Approche stratégique regroupe les besoins à satisfaire et les objectifs spécifiques qui devraient orienter la mise en œuvre de l'Approche stratégique en cinq domaines thématiques : la réduction des risques, la réduction des risques; les connaissances et l'information; la gouvernance; le développement des capacités et la coopération technique; et le trafic illicite international.

6. La réduction des risques implique l'élaboration de stratégies d'évaluation et de gestion des risques, l'adoption de mesures à l'appui de la réduction des risques et, par la suite, le perfectionnement de ces mesures, la mise au point de solutions de remplacement plus sûres et de technologies durables abordables, ainsi qu'un meilleur accès des pays en développement et des pays à économie en transition à ces produits de remplacement et technologies. Le partage des connaissances et de l'information et la sensibilisation du public sont considérés comme des éléments fondamentaux de la prise de décisions en matière de gestion rationnelle des produits chimiques. Dans le domaine de la gouvernance, plusieurs besoins spécifiques sont reconnus, tels que la nécessité d'inclure toutes les parties prenantes à la prise de décisions; de renforcer la cohérence, la constance et la coopération pour garantir une utilisation efficace et efficace des fonds disponibles aux niveaux national, régional et international; d'améliorer les mécanismes destinés à juguler les effets socio-économiques des produits chimiques sur la santé des êtres humains, la société et l'environnement; de rationaliser la prise en compte des questions relatives aux produits chimiques dans les processus et documents politiques pertinents au plan national; et de promouvoir le rôle de tous les secteurs de la société civile et du secteur privé. S'agissant du développement des capacités, la Stratégie évoque le besoin de consolider la coopération au service du renforcement des capacités et de promouvoir le transfert approprié de technologies moins polluantes et plus sûres. Enfin, la Stratégie souligne le problème urgent que pose le trafic international illicite de substances et produits dangereux. Les activités de mise en œuvre sont énoncées, à titre indicatif, dans le Plan d'action mondial,⁶ qui devrait servir à réaliser l'objectif global de l'Approche stratégique et à satisfaire les besoins identifiés dans la Stratégie politique globale.

7. Le secrétariat note qu'en raison de la grande diversité des cadres et des politiques en vigueur, et des mandats distincts qui leur sont conférés, dans les domaines intéressant la mise en œuvre de l'Approche stratégique, il est impossible, pour l'heure, de présenter une évaluation quantitative des besoins plus complète que celle fournie dans la Stratégie politique globale ou de faire une estimation quantitative ou qualitative précise des besoins financiers correspondants. Il est toutefois possible d'estimer de façon partielle le coût des activités pour certains domaines thématiques particuliers en se fondant sur les activités déjà entreprises ainsi que sur les estimations budgétaires des contributions futures. Notons, à titre d'exemples :

a) *Elimination des stocks de pesticides périmés et remise en état des sites par le Programme africain relatif aux stocks de pesticides périmés* : une somme initiale de 250 millions de dollars a été allouée au nettoyage des stocks de pesticides périmés en Afrique, y compris la remise en état des sites contaminés.

b) *Substances appauvrissant la couche d'ozone* : entre 1991 et 2008, la communauté internationale a versé 2,4 milliards de dollars au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole

⁵ Les trois documents constitutifs de l'Approche stratégique, la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial ont d'abord été publiés dans les annexes I, II et III du rapport de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/ICCM.1/7), au même titre que les résolutions adoptées par la Conférence. Les documents constitutifs et les résolutions ont par la suite été diffusés de nouveau dans un document officiel du secrétariat de la SAICM. Cette publication intitulée « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : textes de la SAICM et résolutions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques » (ISBN 978-92-807-2751-7), est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.chem.unep.ch/saicm/saicm%20texts/SAICM%20text.htm>.

⁶ Voir note de bas de page 5.

de Montréal qui aide les Parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone qui sont des pays en développement dont le niveau annuel de consommation et de production de substances appauvrissant la couche d'ozone est inférieur à 0,3 kg par habitant à observer les mesures de réglementation. La mise en œuvre des projets relevant du Fonds multilatéral devrait déboucher sur l'élimination progressive de la consommation de 254 687 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone et de la production d'environ 176 439 tonnes de telles substances;

c) *Polluants organiques persistants* : de 2001 à 2010, 360 millions de dollars ont été affectés aux mesures visant à atténuer l'exposition de l'homme et de l'environnement aux polluants organiques persistants, et 440 millions de dollars supplémentaires ont été mobilisés sous forme de cofinancement. On estime en outre qu'il faudra dégager un total de 9,2 milliards de dollars pour satisfaire aux besoins de financement de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm dans quatre régions d'ici à 2015 et les années suivantes;⁷

d) *Commerce international de certains produits chimiques et pesticides dangereux* : la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international a approuvé, à sa quatrième réunion, un budget programmatique opérationnel pour la période triennale 2009–2011 qui comprend un plan d'assistance technique estimé à environ 7,4 millions de dollars qui se consacre à la fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et régional dans le but de renforcer la capacité des Parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention dans un certain nombre de domaines prioritaires particuliers;

e) *Mouvements transfrontières et élimination des déchets dangereux* : la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a approuvé, à sa neuvième réunion, un plan d'assistance technique d'un montant de 10,3 millions de dollars qui porte sur les activités relatives à la mise en œuvre des domaines prioritaires du Plan stratégique, telles que celles concernant les déchets électriques et électroniques en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine; les déchets de polluants organiques persistants en Afrique de l'Ouest, en Amérique du Sud et dans la région méditerranéenne; les stocks de pesticides périmés dans les Caraïbes; et les piles usagées au plomb et à l'acide en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans la région méditerranéenne. Il convient de noter en outre que les neuf centres régionaux et de coordination de la Convention de Bâle jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre de la Convention. D'après les plans d'activité en vigueur pour la période triennale 2009–2011, les besoins de financement des centres de coordination sont estimés à un total de 19,5 millions de dollars;

f) *Programme d'appui aux activités liées à l'Approche stratégique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche* : depuis 1997, une aide à hauteur d'environ 3 millions de dollars a été fournie en faveur de l'élaboration des descriptifs nationaux sur la gestion des produits chimiques. Les autres activités liées à la mise en œuvre de l'Approche stratégique incluent la formation et le renforcement des capacités sur des thèmes spécifiques comprenant, d'une part, un projet d'appui à la mise en œuvre du Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques, mené depuis 2001 en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, et s'élevant à environ 2 millions de dollars et, d'autre part, un projet lancé en 2001 pour soutenir la mise en place de registres des rejets et des transferts de polluants, représentant un montant total de 1,5 million de dollars;

g) *Activités habilitantes* : le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide s'est donné pour but de verser jusqu'à 46 millions de dollars en faveur des activités habilitantes initiales visant à appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur la période 2007–2013;

h) *Nombreux domaines programmatiques tombant dans le cadre de la gestion rationnelle des produits chimiques* : selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, il faudrait allouer 176 millions de dollars à la mise en œuvre des activités relatives à la production propre, au leasing des produits chimiques, à la gestion de l'eau, au mercure et à l'arsenic. L'Organisation des États américains a pour sa part indiqué au secrétariat qu'il faudrait dégager 20 millions de dollars pour mener à bien les activités relevant des domaines prioritaires pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur une période de cinq ans.

⁷ Rapport sur l'évaluation des besoins de financement des Parties qui sont des pays en développement ou des pays à économie en transition pour l'application des dispositions de la Convention durant la période 2010–2014 (UNEP/POPS/COP.4/27, annexe, par. 21), préparé à l'intention de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, Genève, 4–8 mai 2009.

8. De façon évidente, on ne peut réaliser une évaluation globale des besoins financiers à partir de données budgétaires aussi fragmentées. Qui plus est, il convient de garder à l'esprit les principes suivants : parmi les estimations financières précitées, certaines concernent des travaux déjà réalisés ou qui pourraient être menés en grande partie avec les fonds indiqués et n'impliquent donc pas nécessairement une permanence des besoins financiers dans ces domaines d'activité spécifiques; certains coûts se rapportent à des travaux pris en charge par les mécanismes de financement actuels et ne devraient pas générer de nouveaux besoins financiers dans le cadre de l'Approche stratégique; certains coûts enfin visent des travaux nécessitant un budget très important, tels que le nettoyage des sites contaminés.

9. Ces différents exemples donnent toutefois une idée de l'ampleur du financement qui pourrait être requis pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à mettre en œuvre les éléments comparables de l'Approche stratégique. Ils laissent entrevoir néanmoins que le montant de l'assistance financière dont ont besoin ces pays pour pleinement mettre en œuvre l'Approche stratégique au cours des 11 années qui nous séparent de l'objectif de 2020 (selon lequel les produits chimiques seront utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum) pourrait s'élever à des centaines de millions de dollars. Bien qu'il soit nécessaire d'évaluer de façon précise le coût des programmes de travail et des projets spécifiques relevant de l'Approche stratégique dans le futur, on peut raisonnablement conclure que le ou les mécanismes qui seront destinés à faciliter le financement de l'Approche stratégique devraient être en mesure de mobiliser, de gérer et de décaisser des sommes d'une telle importance.

B. Priorités dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

10. Le cadre même de l'Approche stratégique reflète une série de priorités qui ressortent de ses objectifs et de ses dispositions financières. Les dispositions relatives à la mise en œuvre énoncées dans la résolution I/1 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques évoquent également un certain nombre de priorités, en recommandant notamment que soit accordée l'attention voulue aux questions relatives à la gestion des produits chimiques dans les stratégies nationales de développement durable et les documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté.⁸

11. Le Plan d'action mondial suggère que l'on prête une attention particulière aux activités qui poursuivent les objectifs qu'il énonce, à savoir : réduire l'écart qui existe au niveau de la capacité de gérer les produits chimiques de façon rationnelle, faciliter l'exécution du cadre existant et cibler les problèmes qu'il ne prend pas en compte, cibler les produits chimiques qui posent des problèmes graves et non maîtrisables, et favoriser le développement et la diffusion des connaissances scientifiques sur les risques que présentent les produits chimiques pour la santé et l'environnement. La liste des activités prioritaires inclut également celles qui permettent de progresser dans la poursuite de l'objectif selon lequel, d'ici à 2020, d'une part, les produits chimiques qui présentent des risques graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement ne seront ni produits, ni utilisés et, d'autre part, les risques liés aux rejets non intentionnels de produits chimiques qui posent des risques de cette nature seront réduits au minimum.⁹

12. Afin de renforcer la coopération et les synergies, le Plan d'action mondial recommande en outre que toutes les parties intéressées mènent les actions concertées appropriées sur les priorités mondiales, consistant notamment à :

- a) Intégrer les questions chimiques dans l'agenda plus global de développement, y compris l'élaboration de plans visant à hiérarchiser les actions et ce, en consultation avec les parties prenantes, y compris les groupes exposés;
- b) Promouvoir la ratification et l'application des conventions internationales existantes pertinentes relative à la santé, à la sécurité, à la santé et la sécurité au travail, et à l'environnement;
- c) Encourager la mise en œuvre des normes, outils et approches actuels reconnus au niveau international en matière d'environnement et de santé, et de protection contre les produits chimiques, tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les registres des émissions et transferts de polluants;
- d) Promouvoir les efforts visant à réduire au minimum les risques posés par le mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial;
- e) Encourager la réduction des quantités et de la toxicité des déchets dangereux;
- f) Intensifier les efforts pour prévenir le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux;
- g) Promouvoir une plus grande coordination entre les centres régionaux et nationaux et d'autres parties prenantes afin de s'attaquer à tout l'éventail des problèmes liés aux produits chimiques et aux déchets dangereux;
- h) Promouvoir les produits de remplacement afin de réduire et d'éliminer progressivement les pesticides hautement toxiques;
- i) Promouvoir le développement des capacités, de l'éducation et de la formation ainsi que l'échange des informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques pour toutes les parties intéressées;
- j) Promouvoir les initiatives industrielles volontaires et la bonne gestion des produits dans toutes les industries pertinentes;
- k) Promouvoir l'élimination de l'essence au plomb;
- l) Promouvoir la réhabilitation des sites contaminés.¹⁰

⁸ Résolution I/1 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, par. 10.

⁹ Plan d'action mondial, résumé exécutif, par. 7.

¹⁰ Ibid, par. 8.

13. Le secrétariat note à cet égard que le document de réflexion préparé par le Gouvernement suédois propose, sur la base de la liste énoncée dans le Plan d'action mondial, des activités prioritaires visant principalement l'amélioration de l'environnement mondial.¹¹

14. A la première réunion régionale africaine, qui s'est tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006, les projets prioritaires ci-après ont été recensés :

- a) Mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, y compris le renforcement des capacités et la formation de divers travailleurs (travailleurs maritimes, travailleurs industriels et exploitants agricoles);
- b) Renforcement des capacités aux fins d'un système de gestion intégrée pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- c) Lutte contre le trafic illicite de produits chimiques et de déchets, y compris la formation des agents de douane à la lutte contre le trafic illicite de substances toxiques;
- d) Elaboration d'une approche sous-régionale pour la détermination et la gestion des substances chimiques dont il convient de se préoccuper en priorité, telles que le mercure, le cadmium et le plomb;
- e) Elaboration d'une approche sous-régionale pour l'élimination des déchets dangereux;
- f) Mise en œuvre d'un système harmonisé d'homologation des pesticides;
- g) Renforcement des capacités aux fins de l'application des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- h) Publication et tenue à jour de profils chimiques nationaux.

15. Les autres priorités recensées sont :

- a) La mise en place et l'amélioration des capacités de laboratoire de chimie, y compris les laboratoires de référence et leur homologation pour en vérifier la compétence;
- b) La mise en place d'un réseau sous-régional de centres antipoison;
- c) La création d'une base de données sous-régionale pour la mise en commun d'informations sur les dangers et les risques, de matériels de formation, etc.;
- d) L'instauration d'indicateurs de mise en œuvre (une proposition canadienne en la matière devait être examinée);
- e) Le renforcement des capacités et la formation aux fins de la gestion stratégique des produits chimiques;
- f) L'harmonisation des règlements sur le contrôle et la gestion des produits chimiques et des déchets;
- g) L'établissement de systèmes d'alerte rapide et de systèmes d'intervention d'urgence et la mise en place de moyens, y compris une base de données, pour faire face aux accidents chimiques et à d'autres situations d'urgence liées à des produits chimiques.¹²

16. A la deuxième réunion régionale pour l'Europe centrale et orientale, les questions ci-après ont été considérées comme prioritaires :

- a) Le renforcement des capacités et coordination au niveau national;
- b) La formulation, l'amélioration, et la mise en application de la législation sur les produits chimiques;
- c) La diffusion d'informations sur les dangers inhérents aux produits chimiques à l'intention du grand public et la sensibilisation;
- d) L'échange d'informations et des données d'expériences;

¹¹ Document d'information établi par le Gouvernement suédois au nom d'un groupe de donateurs informel sur les options de financement à long terme de l'Approche stratégique, présenté à l'occasion des discussions officielles tenues à Rome, 24 octobre 2008, p. 5.

¹² Première réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Le Caire, 11-14 septembre 2006, SAICM/RM/Afr.1/6, par. 65.

- e) La réhabilitation des sites contaminés;
- f) La gestion écologiquement rationnelle et l'élimination sans danger des déchets dangereux, des pesticides périmés et des byphényles polychlorés;
- g) L'évaluation et la gestion des risques pour la santé;
- h) L'identification de ressources financières durables et à long terme en faveur de la gestion des produits chimiques au niveau national.¹³

17. Enfin, les accords multilatéraux sur l'environnement concernés ont aussi défini leurs priorités s'agissant des besoins à satisfaire en matière d'application et des activités qui en découlent. Par exemple, en 2002, a été adopté un plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle qui identifie une série d'activités prioritaires pour la période 2003–2010 dans six domaines. Ces activités incluent l'élaboration de directives et d'outils à l'appui de la mise en œuvre; le renforcement des capacités; la promotion de la sensibilisation et de la communication; la promotion des partenariats; et la mise sur pied d'activités conjointes avec les parties prenantes intéressées.¹⁴ Les Parties à la Convention de Rotterdam ont également défini une série d'activités prioritaires dans trois domaines généraux : l'appui juridique; la fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et régional; et la gestion des connaissances et de l'information. Les activités prévues englobent l'élaboration de cadres juridiques et administratifs pour appuyer la gestion rationnelle des produits chimiques industriels; la mise en place de programmes destinés à fournir, sur demande, une assistance aux Parties concernant des questions spécifiques; l'élaboration d'un programme relatif aux produits chimiques industriels; et la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations.¹⁵ Dans le cadre de la Convention de Stockholm, les domaines prioritaires ont été envisagés sur la base des plans nationaux de mise en œuvre et incluent notamment le renforcement des capacités et la sensibilisation; la formulation de lois et de normes; l'élimination des stocks périmés et la réhabilitation des sites; le suivi et la recherche; et l'infrastructure et l'investissement.¹⁶

C. Aperçu des sources et des niveaux de financement disponibles

18. Un large éventail de parties prenantes est impliqué dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique aux niveaux national et régional. Par conséquent, la Stratégie politique globale stipule que « l'Approche stratégique devrait mettre à contribution les sources actuelles et nouvelles de soutien financier en vue de canaliser des ressources additionnelles ». ¹⁷ Il est ajouté que l'Approche stratégique « devrait également inclure la mobilisation de ressources financières additionnelles aux niveaux national et international, dans le cadre notamment du Programme de démarrage rapide et des autres mesures ... pour accélérer le renforcement des capacités et des moyens en vue d'atteindre les objectifs de l'Approche stratégique ». ¹⁸

¹³ Deuxième réunion régionale pour l'Europe centrale et orientale sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Bucarest, 8–9 septembre 2008, SAICM/RM/CEE.2/9, par. 36.

¹⁴ Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle, tel qu'adopté par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle dans la décision VI/1 (Genève, 9–13 décembre 2002) et figurant dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur les travaux de sa sixième réunion (UNEP/CHW.6/40).

¹⁵ Décision RC-4/12 sur le financement et le budget pour la période triennale 2009–2011, figurant dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur les travaux de sa quatrième réunion, UNEP/FAO/RC/COP.4/24.

¹⁶ Rapport sur l'évaluation préliminaire des besoins en financement des Parties qui sont des pays en développement ou des pays à économie en transition pour l'application des dispositions de la Convention durant la période 2006–2010, préparé par le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm à sa troisième réunion (Dakar, 30 avril–4 mai 2007), UNEP/POPS/COP.3/19.

¹⁷ Stratégie politique globale, par. 19.

¹⁸ Ibid., par. 19.

1. Activités relevant de la responsabilité des institutions existantes,¹⁹ y compris les organisations intergouvernementales telles que celles participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

19. La Stratégie politique globale évoque les sources actuelles appropriées de financement à l'échelon mondial, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et Protocole de Montréal et son Fonds multilatéral.²⁰

20. Le Fonds pour l'environnement mondial, conçu à sa création, en 1991, comme un programme pilote, fait office d'entité opérationnelle à l'appui de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement de première importance (la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Stockholm) et de mécanisme de financement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.²¹ Aux termes de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, adopté en 1994, le Fonds, en se fondant sur la collaboration et le partenariat des agents d'exécution, fait fonction de mécanisme de coopération internationale dans le but de fournir un financement dans les six domaines d'intervention suivants : diversité biologique; changement climatique; eaux internationales; dégradation des sols, essentiellement par la désertification et le déboisement; appauvrissement de la couche d'ozone; et polluants organiques persistants.²² Comme indiqué de façon plus détaillée dans le document SAICM/ICCM.2/INF/27, la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM a lieu tous les quatre ans, 32 pays donateurs ayant engagé un montant de 3,1 milliards de dollars lors de la dernière reconstitution, pour la période allant de juillet 2006 à juin 2010. La liste des projets au titre du domaine d'intervention concernant les polluants organiques persistants comprend actuellement 149 projets, représentant un montant d'environ 216 millions de dollars.²³ On trouvera des informations supplémentaires sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial concernant la gestion des produits chimiques dans le rapport soumis par le Secrétariat du FEM à la deuxième session de la Conférence (SAICM/ICCM.2/INF/23).

21. Le Fonds multilatéral est un mécanisme financier autonome créé par les Parties au Protocole de Montréal. Son principal objectif est d'aider les pays en développement à respecter le Protocole en fournissant des moyens financiers et technologiques. Plus précisément, le Fonds a pour mission de couvrir les surcoûts convenus de la mise en œuvre du Protocole, et de financer le mécanisme d'échange d'informations, ainsi que les services de secrétariat du Fonds multilatéral et les dépenses d'appui connexes. Le Fonds est le seul mécanisme de financement mondial qui est reconstitué au moyen des quotes-parts des pays développés et qui est destiné à fournir une assistance technique aux pays en développement en vue de la mise en œuvre d'un accord multilatéral spécifique. La dernière reconstitution, qui a eu lieu en 2008, a doté le Fonds de 490 millions de dollars supplémentaires, permettant d'atteindre un montant total de près de 3 milliards de dollars.

22. La Stratégie politique globale envisage en outre de tirer parti du réseau d'organisations intergouvernementales pour rationaliser la gestion des produits chimiques en invitant ces dernières à intégrer les objectifs de l'Approche stratégique dans leurs activités selon qu'il convient (par. 19 c) iii)). Comme le reconnaît la Stratégie politique globale (par. 26 c)), la mise en œuvre de l'Approche dépendra largement des activités de ces organisations. Le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques assure la coordination générale des activités et programmes de travail des organisations intergouvernementales afin de garantir que ces activités soient coordonnées de façon adéquate. Le Programme se compose de sept organisations membres : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et l'Organisation mondiale de la santé. Le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ont le statut d'observateurs. On trouvera des informations précises sur les activités du Programme et les organisations qui y participent dans le document paru sous la cote

¹⁹ Les institutions englobent plusieurs catégories d'entités : les organisations intergouvernementales; le cadre institutionnel mis en place dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement; et les mécanismes de financement autres que ceux relevant des catégories susmentionnées.

²⁰ Ibid, par. 19 d).

²¹ Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, article 6.

²² Ibid, article 2.

²³ Liste de projets tirée des informations relatives aux polluants organiques persistants publiées sur le site Internet du FEM, <http://www.gefonline.org/projectList.cfm?focalSearch=P> (10 février 2009).

SAICM/ICCM.2/INF/3. Les informations fournies par le secrétariat ne permettent pas de présenter une estimation du niveau de financement global actuellement disponible.

23. Le seul mécanisme consacré au financement de l'Approche stratégique que mentionne la Stratégie politique globale est le Programme de démarrage rapide, instauré afin d'appuyer les activités habilitantes initiales ainsi que les activités destinées à la mise en œuvre de l'Approche et au renforcement des capacités.²⁴ Outre l'appui fourni au Programme de démarrage rapide par la coopération bilatérale et multilatérale et d'autres formes de coopération, la Stratégie appelle à la création d'un fonds d'affectation spéciale de durée limitée alimenté par des contributions volontaires. Conformément aux objectifs énoncés dans la Stratégie, le fonds a été conçu pour soutenir uniquement les activités habilitantes initiales. Le montant des ressources affectées aux activités à l'échelon mondial sur les sept années d'existence du Fonds ne devrait s'élever qu'à 46 millions de dollars et la date de clôture des contributions est fixée au 30 novembre 2011 (avant la troisième session de la Conférence, en 2012, qui sera l'occasion de délibérer sur les moyens de financement). On trouvera de plus amples informations sur les activités entreprises au titre du Programme de démarrage rapide et sur les niveaux de financement dans le rapport figurant dans le document paru sous la cote SAICM/ICCM.2/5.

24. Le Secrétariat note que le cadre normatif établi par les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, en particulier les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, offrent la possibilité d'entreprendre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Ces cadres ont en effet mis en place des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale volontaires qui dispensent des ressources en vue de faciliter la mise en œuvre de ces instruments au moyen de la fourniture d'une assistance technique.

25. Outre les institutions internationales existantes ci-dessus mentionnées, le secrétariat observe qu'il existe également des initiatives régionales offrant des dispositifs supplémentaires de financement des activités liées à la gestion des produits chimiques. Par exemple, le Programme africain relatif aux stocks de pesticides périmés, initiative régionale appuyée par des institutions intergouvernementales telles que la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, a été établi en 2000 à l'initiative du Réseau d'action sur les pesticides et du Fonds mondial pour la nature afin de s'attaquer au problème de l'accumulation des stocks de pesticides périmés sur le continent africain. Pour mener à bien cette initiative, un partenariat multipartite a été mis en place, permettant de rassembler les compétences et le savoir-faire de diverses organisations multinationales, organisations non gouvernementales internationales, institutions gouvernementales et entreprises du secteur industriel. Le programme, qui aura une durée de vie de 10 à 15 ans, comporte une série de projets consacrés à des activités de remise en état des sites et de prévention, dont le coût total est estimé à 250 millions de dollars. Le Projet 1 englobe sept pays : l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Mali, le Maroc, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie. La planification et les étapes préparatoires pour le Projet 2, qui sera exécuté dans huit pays prioritaires, sont en cours. Le programme comprend un fonds d'affectation spéciale multi-donneurs.²⁵ Le Fonds de soutien au Partenariat environnemental à dimension nordique fournit un autre exemple de mécanisme régional ou sous-régional ouvrant des opportunités en faveur des activités liées à la gestion des produits chimiques, telles que celles concernant les polluants organiques persistants. Le Partenariat vise à trouver des solutions efficaces aux problèmes écologiques les plus urgents qui menacent le Nord-Ouest de la Fédération de Russie et consiste en une série de projets en cours de réalisation, dont le montant s'élève à ce jour à 2,4 milliards d'euros.²⁶

2. Activités qui ont des effets positifs sur l'environnement local et qui répondent essentiellement à l'intérêt national des pays

26. L'Approche stratégique envisage un certain nombre d'actions aux niveaux national et sous-national pour soutenir le financement de la réalisation de ses objectifs, notamment l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les programmes, plans et stratégies pertinents; l'évaluation des lois, politiques et réglementations en vigueur pour déterminer les changements à effectuer pour progresser dans la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, y compris une évaluation des besoins de financement le cas échéant; l'évaluation et, si nécessaire, l'adoption de politiques appropriées aux niveaux national et sous-national, qui pourraient inclure des instruments

²⁴ Stratégie politique globale, par. 19 e); résolution I/4 de la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques, par. 6.

²⁵ Informations tirées du site Internet <http://www.africastockpiles.net/>.

²⁶ Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ndep.org>.

économiques, pour financer les coûts liés à la gestion rationnelle des produits chimiques; ainsi que l'évaluation et l'adoption au besoin, aux niveaux national et sous-national, d'instruments économiques pour favoriser l'internalisation des coûts externes des produits chimiques, en ayant à l'esprit la nécessité, surtout pour les pays en développement et les pays à économie en transition, de soigner la conception de tels instruments.²⁷ L'Approche stratégique envisage en outre l'intégration de ses objectifs dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement. Cela implique que les pays en développement et les pays à économie en transition envisagent l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les documents nationaux pertinents qui orientent la coopération pour l'aide au développement et, inversement, que les donateurs reconnaissent les objectifs de l'Approche stratégique comme un volet important de la coopération des organismes d'aide bilatérale en faveur du développement durable.²⁸

27. Le Plan d'action mondial fournit une liste indicative des activités qui relèvent principalement de la responsabilité des parties prenantes nationales et qui répondent avant tout à l'intérêt national de chaque pays. Les activités visant par exemple à renforcer les cadres politiques, juridiques et réglementaires, à promouvoir leur respect et à assurer leur application seront en grande partie entreprises par les gouvernements.²⁹ Ces activités pourront toutefois nécessiter un soutien additionnel, provenant de sources de financement bilatérales ou multilatérales. Cela sera le cas notamment des activités coûteuses, telles que la réhabilitation des sites contaminés, qui peuvent être envisagées principalement pour améliorer l'environnement local. Bien que les activités de cette nature ne puissent pas être financées par le biais des institutions internationales existantes (le FEM par exemple), il existe peut-être d'autres mécanismes, au niveau régional ou à d'autres niveaux, susceptibles d'apporter un appui aux activités entreprises sur le plan local. Les sources éventuelles de financement incluent le Programme africain relatif aux stocks de pesticides périmés, présenté plus haut, ainsi que les fonds provenant de banques régionales de développement et de programmes régionaux administrés par d'autres parties prenantes comme l'Institut Blacksmith.³⁰

28. Les réponses aux questionnaires sur les dispositions financières applicables à l'Approche stratégique, de juillet et août 2008 (SAICM/ICCM.2/6), indiquent qu'un certain nombre de gouvernements ont déployé des efforts considérables pour intégrer les objectifs de l'Approche stratégique dans la planification nationale et qu'un grand nombre d'entre eux ont mis en place des instruments économiques pour soutenir le coût de la gestion des produits chimiques. Ces informations résultent toutefois d'un nombre relativement limité de réponses. Les résultats de l'étude ont également laissé apparaître que, plutôt que de mobiliser des ressources additionnelles au niveau national conformément à l'idée de base des dispositions financières de l'Approche stratégique, de nombreux pays en développement se sont tournés quasi exclusivement vers l'aide externe, notamment le Programme de démarrage rapide, pour enclencher la planification nationale en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

29. De nombreux exemples tendent en effet à démontrer que les sources potentielles de financement des activités liées à la gestion des produits chimiques et procurant des avantages au niveau local ne sont pas pleinement explorées, tout comme les possibilités d'allouer des ressources par le biais de la coopération pour l'aide au développement ne sont pas utilisées de façon efficace.

3. Activités qui ont des effets positifs sur l'environnement mondial

30. Le concept d'« effet positif sur l'environnement » s'est développé dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial et des références qui y sont faites dans son Instrument. Bien qu'il n'existe aucune définition qui fasse autorité en la matière, on considère que les effets positifs sur l'environnement sont « les résultats des projets qui produisent un avantage direct ou indirect pour l'environnement mondial, en réduisant les risques de changements climatiques, en enravant la perte de biodiversité, en protégeant les eaux internationales, en prévenant l'appauvrissement de la couche d'ozone, en éliminant les polluants organiques persistants ou en prévenant la dégradation des sols ».³¹ Ces avantages sont déterminés pour chaque domaine d'intervention du FEM au moyen d'indicateurs

²⁷ Stratégie politique globale, par. 19 a).

²⁸ Ibid., par. 19 c).

²⁹ Plan d'action mondial, par. 194.

³⁰ Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.blacksmithinstitute.org>.

³¹ Rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial. Première partie : nature et conclusions de l'étude. Rapport préparé par le Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM, GEF/ME/C.27/4, p. 12.

précis et d'outils de suivi.³² La distinction entre le concept d'avantage pour l'environnement mondial et celui d'avantage pour l'environnement local relève néanmoins de critères relativement techniques, qui risquent de ne pas tenir compte des liens essentiels qui existent entre les améliorations réalisées au niveau mondial et celles qui sont ressenties à l'échelon local.³³ De plus, le cloisonnement des activités qui découle inévitablement de leur association à la nature mondiale ou locale des avantages qu'elles produisent oblige à établir des distinctions théoriques qui ne reflètent en rien les chevauchements observés dans la pratique. Par exemple, alors que les grands entrepôts de pesticides périmés sont fréquemment considérés comme un problème d'ordre local, la présence sur le site d'un pourcentage même minime de polluants organiques persistants modifiera la perception du problème et le nettoyage sera considéré comme une opération en faveur de l'environnement mondial.

31. Un grand nombre, voire la majorité, des activités prévues dans l'Approche stratégique et dans son Plan d'action mondial produisent des effets positifs sur l'environnement mondial. Dans la mesure où elles ne sont pas « localisées », c'est-à-dire associées à un contexte et à des acteurs locaux particuliers, elles sortent toutefois largement du champ d'application des mécanismes de financement existants aux niveaux national et international. Bien que les institutions existantes, telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral financement et appuient les activités liées à la gestion des produits chimiques qui visent à produire des effets positifs sur l'environnement mondial, l'appui fourni ne concerne qu'un nombre limité de domaines d'activité (polluants organiques persistants ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone) qui sont définis par les mandats respectifs de ces institutions.

II. Financement à long terme de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

A. Aperçu des différentes options

32. Au cours des négociations de l'Approche stratégique, il a été reconnu que les considérations financières joueraient un rôle fondamental dans la réalisation de l'objectif global de l'Approche de réduire au minimum les effets néfastes graves des produits chimiques sur la santé des êtres humains et sur l'environnement d'ici à 2020. Il est largement admis que le financement à long terme des activités de mise en œuvre fait partie des grands défis à relever pour assurer le succès de l'Approche stratégique. En adoptant l'Approche stratégique, les ministres, chefs de délégation et représentants de la société civile et du secteur privé se sont engagés à « continuer de mobiliser les financements publics et privés aux niveaux national et international en faveur de la gestion du cycle de vie des produits chimiques ».³⁴

33. La Stratégie politique globale reconnaît que dans de nombreux pays les ressources disponibles pour traiter les problèmes relatifs à la sécurité chimiques ne sont pas suffisantes et que « l'ampleur des progrès que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, et les pays à économie en transition peuvent réaliser pour atteindre l'objectif de 2020 dépend en partie de la disponibilité des ressources financières allouées par le secteur privé et les organismes ou donateurs bilatéraux, multilatéraux et internationaux ». ³⁵ Dès lors, la Stratégie accorde une attention particulière aux six éléments suivants qu'elle place au centre des moyens de financement nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique : les actions aux niveaux national et sous-national; les partenariats industriels et la participation financière et technique; la coopération multilatérale et bilatérale pour l'aide au développement; les sources actuelles appropriées de financement à l'échelon mondial; les activités initiales de renforcement des capacités dans le cadre du Programme de démarrage rapide; et les ressources permettant au Secrétariat de l'Approche stratégique de s'acquitter des tâches énoncées dans la Stratégie.³⁶

34. S'appuyant sur les travaux réalisés à ce jour au sujet des considérations financières, l'échantillon qui suit des options possibles de financement à long terme de la mise en œuvre de l'Approche stratégique part du principe que l'allocation de ressources supplémentaires au niveau de

³² Directives opérationnelles relatives à l'application du principe de surcoût, GEF/C.31/12, paras. 15 ff.

³³ Le rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial. Première partie : nature et conclusions de l'étude. Rapport préparé par le Bureau du suivi et de l'évaluation du FEM, GEF/ME/C.27/4, p. 28.

³⁴ Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, par.16.

³⁵ Stratégie politique globale, par. 19.

³⁶ Stratégie politique globale, chapitre V, Considérations financières, par. 19 a) à f).

financement actuel est nécessaire pour pleinement réaliser les objectifs de l'Approche stratégique. Le secrétariat note toutefois que l'examen des options de financement à long terme se heurte encore au problème du manque d'information sur la totalité des coûts de mise en œuvre. Le secrétariat observe en outre que la nécessité de mettre en place un mécanisme de financement durable a été soulignée à diverses reprises lors des réunions régionales précédant la deuxième session de la Conférence et ses travaux préparatoires. Ce mécanisme de financement durable pourrait s'inspirer des mécanismes existants ou constituer un mécanisme nouveau. Indifféremment de l'approche adoptée, le secrétariat tient à rappeler l'observation faite dans l'étude des options possibles pour la mise en place d'un mécanisme de financement permanent et viable pour la Convention de Rotterdam, selon laquelle « les accords multilatéraux sur l'environnement connaissent de façon régulière de graves pénuries de fonds pour financer les besoins d'assistance technique des Parties qui sont des pays en développement lorsqu'ils s'appuient *uniquement* sur 1) des contributions volontaires pour leur mécanisme financier ou 2) des mécanismes de coordination et non de véritables mécanismes de financement ».³⁷

1. Renforcer la rationalisation de la gestion rationnelle des produits chimiques et l'attention qui lui est portée

35. La prise en compte de l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques à tous les niveaux de la coopération pour l'aide au développement est un élément central de l'Approche stratégique. La nécessité d'intégrer les objectifs de l'Approche stratégique dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement est une question qui concerne les donateurs, les pays en développement, et les pays à économie en transition. La Stratégie politique globale énonce que ces derniers devraient envisager, au besoin avec le soutien technique des donateurs, l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les documents nationaux pertinents qui orientent la coopération pour l'aide au développement.³⁸ Inversement, la Stratégie appelle les donateurs à donner suite aux demandes d'assistance technique en reconnaissant les objectifs de l'Approche stratégique comme un volet important de la coopération des organismes d'aide bilatérale en faveur du développement durable.³⁹ Dans le même esprit, il est proposé, en ce qui concerne l'aide multilatérale, d'intégrer les objectifs de l'Approche stratégique dans les activités des organisations intergouvernementales concernées.

36. Bien que les réponses aux questionnaires susmentionnés semblent indiquer que des efforts considérables ont été déployés en vue d'intégrer les objectifs de l'Approche stratégique dans la planification nationale de la coopération pour l'aide au développement ainsi que dans la planification de la coopération bilatérale pour le développement, les informations dont on dispose ne permettent pas d'évaluer dans quelle mesure l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique, officiellement entérinée, a aussi été mise en pratique dans le cadre des activités des organisations intergouvernementales. Cela s'applique aux organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et aux organisations qui ont le statut d'observateurs, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

37. Concernant l'ordre de priorités, le secrétariat note que la gestion rationnelle des produits chimiques se trouve souvent confrontée à la concurrence d'autres priorités énoncées dans la planification nationale. Au niveau des organisations intergouvernementales, celles qui ont un savoir-faire et un mandat se rapportant spécifiquement à la promotion des activités en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques n'ont pas forcément les ressources suffisantes pour satisfaire aux divers besoins découlant de la nature étendue de l'Approche stratégique. A l'inverse, les organisations dotées d'importantes ressources, telles que la Banque mondiale, risquent d'avoir un mandat beaucoup plus général et de prêter attention à d'autres priorités.

38. Au vu de cette situation, il faudrait sans doute redonner une impulsion à la rationalisation de la gestion rationnelle des produits chimiques, comme à l'attention portée à ce domaine d'activité.

2. Renforcer les partenariats industriels et la participation financière et technique

39. L'Approche stratégique considère l'amélioration des partenariats industriels et de la participation financière et technique dans la mise en œuvre de ses objectifs comme l'un des piliers du dispositif de financement. Plus précisément, la Stratégie politique globale envisage le réexamen et le

³⁷ Etude des options possibles préparée à l'intention de la deuxième Conférence des Parties (voir note de bas de page 3), p. iv.

³⁸ Stratégie politique globale, par. 19 c) i).

³⁹ Ibid., par. 19 c) ii).

renforcement des initiatives industrielles volontaires actuelles, le lancement de nouvelles initiatives en partenariat avec d'autres parties prenantes et le versement de contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.⁴⁰ Les réponses aux questionnaires précités laissent toutefois apparaître que le nombre d'initiatives nouvelles visant à renforcer les partenariats avec le secteur industriel depuis l'adoption de l'Approche stratégique est relativement faible. De plus, exception faite des contributions en nature versées dans le cadre du Programme de démarrage rapide, on ne dispose pas d'informations suffisantes sur les contributions directes de l'industrie à la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique.

40. Le secrétariat relève que des informations supplémentaires sont indispensables pour procéder à l'évaluation du montant des contributions actuelles de l'industrie à la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, dont les résultats serviront de fondement à l'adoption de mesures visant à améliorer les contributions. En principe, toutefois, les contributions de l'industrie semblent dépendre d'incitations telles que le retour sur investissement et l'amélioration des relations publiques qui découlent des actions témoignant de la responsabilité sociale de l'entreprise.⁴¹ Le secrétariat note que « les effets de l'utilisation des produits chimiques et de l'élimination des substances toxiques » figurent parmi les problèmes environnementaux les plus redoutables évoqués dans le Pacte mondial des Nations Unies, lancé en 2000 pour offrir une plateforme politique et un cadre pratique aux entreprises qui s'engagent en faveur de la durabilité et de relations d'affaires responsables, et qui désirent mener leurs stratégies et leurs opérations conformément à dix principes universellement reconnus, notamment dans le domaine de l'environnement. Dans ce contexte, il est admis que les approches durables suivies par les entreprises peuvent créer des avantages grâce aux éléments ci-après :

- a) Les économies résultant des performances améliorées;
- b) Les revenus accrus générés par les produits, les services et les technologies liés à l'amélioration des performances;
- c) La réputation donnée à l'entreprise et à la marque;
- d) L'amélioration de la santé des employés et de la communauté;
- e) L'aide à la création de sociétés et de marchés durables.⁴²

41. Afin de faciliter les partenariats avec l'industrie dans la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, on pourrait envisager de communiquer de façon plus directe et plus systématique avec les représentants du secteur industriel au cours de la période intersessions à venir.

3. Faciliter l'utilisation plus efficace des mécanismes de financement existants au niveau international

42. Parmi les moyens de financement de l'Approche stratégique, la Stratégie politique globale envisage « l'utilisation plus efficace et la mise à profit des sources actuelles de financement à l'échelon mondial, notamment en invitant le Fonds mondial pour l'environnement et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et son Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal dans le cadre des mandats qui leur ont été assignés à examiner dans quelle mesure et comment ils pourraient appuyer la mise en œuvre des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique et à faire rapport à ce sujet ».⁴³ Malgré les informations limitées dont on dispose sur la mesure dans laquelle les ressources du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds multilatéral ont été utilisées pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, le secrétariat note que les réunions des groupes régionaux qui se sont tenues durant la période 2006–2008 ont examiné s'il était nécessaire, et possible, d'accroître la contribution de ces mécanismes en tant que moyens de financement éventuels de l'Approche stratégique. La réunion africaine a appelé, entre autres, le Fonds pour l'environnement mondial à établir, à l'occasion de la prochaine réunion de l'Assemblée du Fonds, un nouveau domaine d'intervention concernant la gestion rationnelle des produits chimiques, et les pays africains à explorer les possibilités d'accéder aux ressources du Fonds multilatéral. La région Europe centrale et orientale a également sollicité la

⁴⁰ Stratégie politique globale, par. 19 b) i)–iii).

⁴¹ Etude des options possibles préparée à l'intention de la deuxième réunion de la Conférence des Parties (voir note de bas de page 3), par. 114.

⁴² Voir le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://www.unglobalcompact.org/Issues/Environment/index.html>.

⁴³ Stratégie politique globale, par. 19 d).

création d'un nouveau domaine d'intervention sur la gestion des produits chimiques au sein du Fonds pour l'environnement mondial. L'importance d'un mécanisme de financement durable et l'instauration éventuelle d'un nouveau domaine d'intervention au sein du Fonds mondial pour l'environnement ont aussi été discutées aux réunions régionales des régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'au sein de l'Union européenne et du groupe de pays JUSSCANNZ⁴⁴ (SAICM/ICCM.2/INF/14). Le document de réflexion préparé par le Gouvernement suédois ainsi que les documents antérieurs traitant de cette question offrent une liste des options possibles de financement à long terme, comprenant entre autres le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.⁴⁵ La fourniture d'un financement plus important par le biais des mécanismes financiers des accords multilatéraux sur l'environnement offre d'autres options possibles, abordées antérieurement.

43. Vu l'intérêt considérable exprimé tout au long des travaux préparatoires pour étudier la possibilité de faire du Fonds pour l'environnement mondial le mécanisme de financement de l'Approche stratégique, cette option est présentée de façon plus détaillée ci-dessous. En ce qui concerne le Fonds multilatéral, le secrétariat note que l'expansion de son champ d'application en vue de couvrir les coûts d'appui à la gestion rationnelle des produits chimiques et donc à la mise en œuvre de l'Approche stratégique semble être une option concevable aux termes de l'instrument constitutif du Fonds, le Protocole de Montréal de 1987 (tel qu'amendé). A cet égard, le paragraphe 10 de l'article 10 de l'Amendement de Londres de 1990 dispose que des arrangements futurs pourront être mis en place pour traiter des problèmes d'environnement autres que ceux abordés par le Traité.⁴⁶

4. Elargir la portée et le mandat du Programme de démarrage rapide

44. Le Programme de démarrage rapide est le seul mécanisme de financement exclusivement consacré à l'Approche stratégique. Il s'est avéré être un mécanisme de décaissement relativement rapide, offrant des ressources accessibles. Sa structure administrative, qui comprend le Conseil exécutif du Programme et le Comité de mise en œuvre du Fonds, reflète une composition multisectorielle qui correspond à la nature multipartite de l'Approche stratégique. Toutefois, comme indiqué plus haut, le Programme a été créé pour fournir un appui aux activités initiales de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique. Par voie de conséquence, le Fonds d'affectation spéciale a une durée limitée et le décaissement des fonds doit prendre fin en 2013.⁴⁷

45. Le rôle que joue le Programme de démarrage rapide en faveur des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux du cadre international applicable à la gestion rationnelle des produits chimiques, tout comme l'utilité du Programme, ont été reconnus par les accords multilatéraux sur l'environnement concernés. Les conférences des Parties aux conventions de Bâle et de Rotterdam ont adopté des décisions recommandant de recourir au Programme pour soutenir les activités de mise en œuvre de ces conventions (s'agissant des activités visant à développer les capacités de base).⁴⁸ Un instrument contraignant sur le mercure pourrait également bénéficier de l'appui du Programme de démarrage rapide pour les activités liées au mercure qui ont déjà été entreprises dans le cadre du Programme.

46. Afin de tirer parti de l'expérience acquise et des enseignements retenus dans le cadre des activités du Programme, la Conférence pourrait examiner la possibilité de transformer le Programme de démarrage rapide en mécanisme de financement à long terme à l'appui de l'Approche stratégique (« Programme de démarrage rapide, niveau II »). Elle pourrait également envisager d'élargir son mandat, de façon à y inclure, outre les activités initiales de renforcement des capacités, la fourniture

⁴⁴ Japon, Etats-Unis, Suisse, Canada, Australie, Norvège et Nouvelle-Zélande.

⁴⁵ Voir note de bas de page 4.

⁴⁶ Voir également l'évaluation des mécanismes de financement de la Convention de Rotterdam qui figure dans l'étude des options possibles préparée à l'intention de la deuxième Conférence des Parties (voir note de bas de page 3) paras. 6 ff.

⁴⁷ Mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques tel qu'énoncé dans la résolution I/4 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, Appendice II, par. 3.

⁴⁸ Décision VIII/34 sur la mobilisation des ressources et le financement durable, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, UNEP/CHW.8/16, paragraphe 7; décision RC-3/5 sur les mécanismes de financement, figurant dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur les travaux de sa troisième réunion, UNEP/FAO/RC/COP.3/26, par. 3 a).

d'un appui à la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique en général. Cette modification du Programme se traduirait inévitablement par la nécessité de dégager de nouvelles ressources financières.

5. Créer de nouveaux mécanismes de financement

47. Plutôt que d'utiliser les mécanismes de financement actuels tels que le Fonds pour l'environnement mondial ou d'élargir le Programme de démarrage rapide, la Conférence pourrait aussi envisager de créer un nouveau mécanisme de financement tel qu'un fonds d'affectation spéciale consacré exclusivement à la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique. Le secrétariat note que des idées similaires sont étudiées pour traiter de questions en rapport direct avec l'Approche stratégique, notamment la création du « Health and Pollution Fund » destiné à lutter contre les problèmes de pollution résultant d'activités industrielles, minières et militaires dans les pays en développement.⁴⁹

B. Rôle de mécanisme de financement de l'Approche stratégique que pourrait jouer le Fonds pour l'environnement mondial dans l'avenir

48. Les débats menés au cours des réunions régionales et des discussions officieuses, tout comme les conclusions de ces réunions, ont démontré que la question du rôle possible du Fonds pour l'environnement mondial dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique faisait l'objet d'un intérêt considérable, certains participants privilégiant la création d'un nouveau domaine d'intervention propre aux produits chimiques (SAICM/ICCM.2/INF/14). La nécessité de trouver une solution durable à la question du financement à long terme, notamment par le biais du Fonds pour l'environnement mondial, ressort pareillement de certaines réponses aux questionnaires sur les dispositions financières de l'Approche stratégique (SAICM/ICCM.2/6). Suite à l'intérêt que la question a soulevé et conformément à la demande formulée au cours des discussions officieuses, le secrétariat a entrepris une analyse préliminaire à même d'appuyer les discussions sur le rôle de mécanisme de financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique que pourrait jouer le Fonds pour l'environnement mondial dans l'avenir.

49. La Stratégie politique globale préconise une utilisation plus efficace et la mise à profit des sources actuelles de financement à l'échelon mondial, notamment en invitant le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre du mandat qui lui a été assigné à examiner dans quelle mesure et comment il pourrait appuyer la mise en œuvre des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique.⁵⁰ Suite à l'adoption de l'Approche stratégique, le Fonds pour l'environnement mondial a finalisé en juillet 2007 une nouvelle stratégie sur la gestion rationnelle des produits chimiques qui est en plein accord avec les objectifs généraux à l'horizon 2020 fixés par l'Approche stratégique et qui envisage une série d'activités dans le cadre des domaines d'intervention actuels du Fonds, tout en étant compatibles avec les objectifs spécifiques de la Stratégie politique globale. La stratégie du Fonds pour l'environnement mondial prévoit qu'« en s'attaquant à la question transectorielle de la gestion des substances chimiques, le FEM s'est fixé pour objectif stratégique de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les aspects pertinents de ses programmes, pour protéger la santé humaine et l'environnement mondial, et de contribuer à la réalisation de l'objectif global de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui vise la bonne gestion de ces substances tout au long de leur cycle de vie de sorte qu'à l'horizon 2020, les conditions d'utilisation et de production des produits chimiques réduisent au minimum les effets néfastes graves sur la santé et l'environnement ». La stratégie du Fonds pour l'environnement mondial reconnaît que la gestion non rationnelle des produits chimiques risque d'aggraver encore les problèmes environnementaux à l'échelle mondiale et met en place deux programmes stratégiques :

- a) Intégration de la bonne gestion des substances chimiques aux projets du FEM;

⁴⁹ Le « Health and Pollution Fund » a été officiellement créé en octobre 2007 par les représentants des agences gouvernementales d'Allemagne, de Chine, des Etats-Unis, de la Fédération de Russie, du Kenya, du Mozambique, des Philippines, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Green Cross Suisse, l'Institut Blacksmith et des chercheurs de renom des secteurs de la santé publique et de la réhabilitation des sites contaminés. On trouvera des informations supplémentaires à l'adresse suivante : <http://www.gprfund.org>.

⁵⁰ Stratégie politique globale, par. 19 d).

b) Intégration des interventions du FEM sur les substances chimiques aux cadres nationaux de gestion de ces substances.⁵¹

50. Les ressources affectées à ces programmes émanent des domaines d'intervention actuels pertinents du Fonds pour l'environnement mondial, à savoir les domaines relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des sols, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et aux polluants organiques persistants. La stratégie du Fonds mondial pour l'environnement souligne les liens qui existent entre la gestion des produits chimiques et les différents domaines d'intervention du Fonds, qui, à leur tour, peuvent être reliés aux objectifs énoncés dans la Stratégie politique globale.⁵²

51. Les liens entre le Fonds pour l'environnement mondial et la mise en œuvre de l'Approche stratégique ressortent du mandat du Fonds pour l'environnement mondial, qui est énoncé dans les articles 2 et 3 de l'Instrument du FEM. Aux termes de l'article 2, le Fonds pour l'environnement mondial fournit « à titre gracieux ou à des conditions libérales, des moyens de financement nouveaux et supplémentaires destinés à couvrir les surcoûts convenus de mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial » dans les six domaines d'intervention mentionnés plus haut. Le financement suppose donc la réunion de trois conditions, à savoir qu'il couvre les surcoûts convenus, qu'il soit accordé en faveur de mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial et que ces mesures relèvent de l'un des six domaines d'intervention. En ce qui concerne la gestion des produits chimiques, l'Instrument du FEM dispose que « le surcoût convenu d'activités visant à améliorer l'environnement de la planète et concernant la gestion des substances chimiques peuvent faire l'objet d'un [tel] financement pour autant que lesdites activités se rapportent aux domaines d'intervention visés ci-dessus. Il en est de même du surcoût convenu d'autres activités relevant d'Action 21 dont le Conseil pourra approuver la prise en charge, pour autant que lesdites activités contribuent à améliorer l'environnement mondial en assurant sa protection dans les domaines d'intervention ».⁵³

52. Malgré leur importance, les liens entre l'Approche stratégique et le Fonds pour l'environnement mondial demeurent sujets aux conditions et aux limitations de fond indiquées plus haut. D'abord, et surtout, les activités liées à la gestion des produits chimiques doivent, pour être éligibles au financement du FEM, produire des effets positifs sur l'environnement mondial, alors que l'Approche stratégique a une vision intégrale de la gestion des produits chimiques. Qui plus est, dans le cadre actuel du Fonds pour l'environnement mondial, l'association à établir avec les domaines d'intervention mondiaux risque de limiter les aspects de la mise en œuvre de l'Approche stratégique pouvant bénéficier d'un financement.

53. De l'avis du secrétariat, on ne peut envisager, au-delà des liens actuels, une expansion du rôle du Fonds pour l'environnement mondial en faveur des activités de gestion des produits chimiques visant à faire progresser la mise en œuvre de l'Approche stratégique sans amender le cadre opérationnel du Fonds pour l'environnement mondial. L'intégration de la gestion des produits chimiques dans toutes les activités relevant du mandat du Fonds pour l'environnement mondial ressort clairement de la stratégie opérationnelle adoptée par le Fonds en 2007 et de l'importance qu'elle accorde à la gestion des produits chimiques en tant que question transversale. S'il est possible de renforcer les liens existants entre le Fonds pour l'environnement mondial et l'Approche stratégique sur le plan institutionnel, cette option ne semble pas en mesure d'apporter une amélioration significative puisqu'elle ne supprime pas les limites inhérentes au cadre normatif applicable aux opérations du Fonds pour l'environnement mondial.

54. Sur la base de l'Instrument du Fonds pour l'environnement mondial et gardant à l'esprit le processus entrepris depuis 2002 pour incorporer les questions relatives aux polluants organiques persistants et à la dégradation des sols aux domaines d'intervention, le Fonds mondial pour l'environnement pourrait être ajusté de façon officielle par voie d'amendement à son acte constitutif. Aux termes de l'article 34 et de l'article 14 d) de l'Instrument du FEM, le Conseil peut proposer des amendements de l'Instrument qui sont soumis à l'Assemblée pour approbation (par consensus). L'amendement pourrait concerner l'introduction d'un nouveau domaine d'intervention relatif aux

⁵¹ Stratégies des domaines d'intervention et programmation stratégique pour le FEM-4, Annexe 8 : Stratégie cadre pour la bonne gestion des substances chimiques et programmation stratégique pour le FEM-4, paras. 5 ff (GEF/C.31/10).

⁵² Document de discussion préparé par le secrétariat de l'Approche stratégique sur la mise à contribution du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à l'intention de la deuxième réunion des donateurs de l'Approche stratégique (Paris, 11 février 2008).

⁵³ Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, article 3.

produits chimiques ou l'élargissement du domaine d'intervention actuel sur les polluants organiques persistants. Dans le second cas, il conviendrait de s'assurer que l'amendement proposé garantisse le maintien des arrangements mis en place avec la Convention de Stockholm, sur le plan du contenu comme sur le plan financier. Le Secrétariat note que, dans le cadre des préparatifs des réunions prochaines relatives à la reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, un certain nombre de gouvernements (Danemark, Finlande, République Tchèque et Suisse) ont d'ores et déjà soumis des communications à l'appui de la création d'un domaine d'intervention plus large sur la gestion rationnelle des produits chimiques au sein du Fonds pour l'environnement mondial.⁵⁴

55. Le secrétariat rappelle que des idées analogues ont été discutées dans le cadre de la Convention de Rotterdam.⁵⁵ A sa troisième réunion, la Conférence des Parties a invité les Parties à « envisager à long terme la nécessité que le Fonds pour l'environnement mondial élargisse ses activités dans le cadre de ses programmes, y compris la possibilité d'un domaine d'intervention se rapportant aux produits chimiques en vue d'un financement ciblé et durable des besoins prioritaires des pays bénéficiaires pour la réalisation des objectifs de la Convention relatifs aux surcoûts afférant à l'obtention d'avantages globaux pour l'environnement ».⁵⁶

56. Le secrétariat note qu'un rôle accru du Fonds pour l'environnement mondial en faveur de la gestion des produits chimiques en général et que l'instauration d'un domaine d'intervention propre aux produits chimiques, en particulier, entraîneraient une amélioration immédiate d'autres cadres ayant trait aux produits chimiques, comme les accords multilatéraux sur l'environnement, en offrant une opportunité de financement en faveur d'activités intéressant l'ensemble des cadres existants (par exemple, le développement des « capacités fondamentales de gestion rationnelle des produits chimiques »⁵⁷). Cela permettrait à son tour de renforcer la coordination et les synergies en produisant, non pas des chevauchements, mais des avantages mutuels ainsi que l'entend l'Approche stratégique. Le secrétariat prend note du courrier de la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial distribué à la réunion des donateurs du Fonds pour l'environnement mondial, tenue en février 2008, indiquant que le Fonds pour l'environnement mondial avait l'expérience et le savoir-faire pour accroître son appui à la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans les pays éligibles, sous réserve que les donateurs fournissent les ressources financières additionnelles à cet effet.⁵⁸

C. Implications procédurales d'un ajustement du Fonds pour l'environnement mondial

57. En s'appuyant sur l'exemple que fournit l'expérience de la Convention de Stockholm s'agissant du choix du Fonds pour l'environnement mondial comme mécanisme de financement provisoire, on pourrait envisager le processus ci-après pour relier plus étroitement l'Approche stratégique au Fonds pour l'environnement mondial dans l'optique de la création éventuelle d'un domaine d'intervention relatif à la gestion des produits chimiques.

58. Pour faciliter le processus, la Conférence pourrait envisager d'adopter une résolution demandant au Fonds pour l'environnement mondial d'examiner la possibilité d'établir un nouveau domaine d'intervention au moyen d'un amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial en faveur du soutien à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Par principe, la procédure visant à ajuster le Fonds pour l'environnement mondial relèverait exclusivement des prérogatives et de l'autorité des organes respectifs du Fonds pour l'environnement mondial, à savoir le Conseil et l'Assemblée, comme indiqué plus haut. Une fois le processus initié, l'Approche stratégique et le Fonds pour l'environnement mondial pourraient signer un mémorandum d'entente précisant les arrangements institutionnels concernant l'appui fourni à la mise en œuvre de l'Approche stratégique par le biais du nouveau domaine d'intervention. Ce mémorandum d'entente pourrait, par

⁵⁴ Voir « Thèmes spécifiques pour la cinquième reconstitution du FEM », document préparé par le Secrétariat du FEM à l'intention de la première réunion relative à la cinquième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM, 17–18 mars 2009 (Paris), GEF/R.5/6.

⁵⁵ Etude des options possibles préparée à l'intention de la deuxième réunion de la Conférence des Parties (voir note de bas de page 3), paras. 117 ff.

⁵⁶ Décision RC-3/5, telle qu'énoncée dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur les travaux de sa troisième réunion (UNEP/FAO/RC/COP.3/26), par. 10.

⁵⁷ Etude des options possibles préparée à l'intention de la troisième réunion de la Conférence des Parties (voir note de bas de page 3), paras. 86 ff.

⁵⁸ Courrier envoyé au secrétariat par Mme Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, 6 février 2008.

exemple, prévoir comment le Fonds pour l'environnement mondial tiendra compte des politiques, stratégies et priorités convenues par la Conférence.

59. Comme dans le cadre de la Convention de Stockholm, dont la Conférence des Parties fournit au Fonds pour l'environnement mondial des directives concernant le fonctionnement du domaine d'intervention relatif aux polluants organiques persistants, la Conférence pourrait adopter des résolutions fournissant des orientations sur le domaine d'intervention relatif aux produits chimiques. Les accords multilatéraux sur l'environnement et autres acteurs concernés pourraient en outre envisager la conclusion d'arrangements semblables avec le Fonds pour l'environnement mondial aux fins de la mise en œuvre des activités relevant de leurs mandats respectifs.

60. Si la Conférence décidait d'examiner plus avant l'ajustement éventuel du Fonds pour l'environnement mondial pour créer un domaine d'intervention sur les produits chimiques, il serait indispensable de définir dans la plus grande précision les liens entre le nouveau domaine d'intervention et le domaine d'intervention existant relatif aux polluants organiques persistants. Les options possibles comprennent, d'une part, la création d'un nouveau domaine d'intervention venant s'ajouter aux domaines existants et, d'autre part, l'élargissement des domaines d'intervention actuels. Le premier cas garantirait la continuité de l'arrangement entre la Convention de Stockholm et le Fonds pour l'environnement mondial, tout en donnant lieu à de possibles chevauchements. Le second cas pourrait soulever des questions de procédure concernant l'arrangement en vigueur entre le Fonds pour l'environnement mondial et la Convention de Stockholm, s'agissant notamment des termes du Mémorandum.⁵⁹

61. En ce qui concerne le calendrier, le secrétariat note que les discussions sur la cinquième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial ont récemment débuté. Lors des deux premières réunions relatives à la reconstitution du Fonds, prévues en mars et juin 2009, les différents aspects des stratégies programmatiques de la reconstitution seront discutés et les thèmes de la reconstitution seront définis. Si la procédure de reconstitution est menée à l'image des précédentes, elle devrait être achevée avant la quatrième Assemblée, qui doit se réunir en Uruguay dans la première moitié de 2010 (SAICM/ICCM.2/INF/27).

⁵⁹ Décision SC-1/11 figurant dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les travaux de sa première réunion (UNEP/POPS/COP.1/31).